

CAPD du jeudi 21 mars 2019 Résultats commissions, postes adaptés, congrés de formation, CAPPEI



Notre déclaration préalable lue au DASEN en début de CAPD ([ici](#)) insistait sur le mécontentement de la profession, qui s'est exprimé notamment par la grève mardi 19 mars. Nous sommes intervenus par rapport aux évaluations nationales CP, pour défendre le professionnalisme et les choix professionnels des PE (contactez-nous si vous subissez des pressions ou des menaces, nous vous soutiendrons). Nous avons également dénoncé la nouvelle circulaire mouvement, le nombre insuffisant de postes adaptés, la multiplication des PAP etc...

Congés de formation professionnelle

Statistiques :

- Congés accordés : 107 mois pour les demandes du groupe 1, 9 mois pour les demandes du groupe 2, rien pour les demandes du groupe 3.
- Il reste un reliquat de 4 mois, perdu...

Le SNUipp-FSU fait deux remarques :

- Demande de précisions sur le calcul du barème de collègues ayant déjà bénéficié d'un congé de formation : l'administration va regarder...
- Questionnement sur la durée des congés accordés, un ajustement permettrait de récupérer les 4 mois perdus et de permettre à une personne de plus de bénéficier du congé de formation : là aussi, l'administration va s'y pencher...

Le DASEN indique qu'à partir de l'année prochaine, il souhaite bonifier les demandes de formation qui sont « intéressantes » pour le service : ASH, FLE...

Le SNUipp-FSU et les autres syndicats signalent que cela relève de la formation continue ! Pour nous, le congé de formation vise à satisfaire les demandes de formations personnelles (par exemple en vue d'une reconversion). Les insuffisances de la formation continue ne doivent pas impacter les possibilités de départs en congé de formation, déjà limitées !

Liste d'aptitude direction d'école

110 candidatures. Il y a quelques avis discordants IEN / commission d'entretien, ils sont tranchés par le DASEN => 11 avis défavorables au final (nous contacter pour le connaître).

Le DASEN refuse de lire en séance les avis défavorables, malgré les demandes insistantes de plusieurs syndicats dont le SNUipp-FSU. Les collègues concernés sont invités par le DASEN à contacter leur IEN et/ou la chef du service des personnels : Florence.Boucard@ac-montpellier.fr
Le SNUipp-FSU demande donc à ce que l'administration prenne l'initiative de contacter les collègues concernés pour leur communiquer leur avis détaillé. Le DASEN s'y engage.

Globalement, le DASEN avance 3 justifications des avis défavorables : connaissance du système jugée insuffisante, manière dont la personne a présenté ses réponses, doutes sur la volonté de devenir directrice/directeur...

Postes à profil et postes à exigences particulières

Trois commissions tardives, dont les résultats ne sont pas encore arrêtés : PEMF LVE, direction Chegdu et direction Sibelius-Pottier. Pour les autres, nous contacter pour connaître les résultats. **Là aussi, le DASEN refuse que les avis défavorables soient lus en séance, ce qui s'est pourtant toujours fait : « Je ne suis pas sous le contrôle des syndicats ». Toutefois, les délégués du personnel sont bien élus pour exercer un contrôle paritaire et garantir un traitement équitable et transparent... Ce n'est hélas que le début, le projet de loi de « transformation de la Fonction Publique » prévoit la suppression de la quasi-totalité des compétences de la CAPD !**

Départ en formation CAPPEI

Date limite le lendemain de la CAPD, mais quasi-totalité des demandes déjà parvenues.

ULIS : 10 candidatures sur 9 possibilités de départ. La 10^e collègue ayant eu un avis défavorable, les 9 autres collègues bénéficieront de cette formation CAPPEI.

SEGPA : seulement 4 candidatures sur 6 possibilités de départ. Il reste 2 places, à demander au plus tard le 22 mars ([formulaire ici sur l'intranet Accolad](#))

Postes adaptés

- Année dernière : 44 demandes (28 premières demandes et 16 demandes de maintien), 3 sortie du dispositif, 13 postes adaptés courte durée (PACD), 7 postes adaptés longue durée (PALD).

- Cette année : 47 demande (32 premières demandes et 15 demandes de maintien), 1 sortie du dispositif, 12 PACD, 11 PALD.

=> Nous contacter pour connaître le résultat.

Questions diverses du SNUipp-FSU

Nos questions détaillées sont [en bas de page ici](#), voici les réponses de l'administration :

1) Mouvement : Les courriers d'information pour les mesures de carte scolaire ont tous été envoyés aux collègues concernés, sauf pour les CP/CE1 dédoublés car la situation est complexe... Les entrants par permutations qui étaient inscrits sur liste d'aptitude direction doivent contacter le service des personnels (ce.recspe34@ac-montpellier.fr) pour s'assurer que cette inscription a bien transférée dans l'Hérault.

2) Temps partiel : Environ 750 demandes de temps partiels à ce stade. Pour les demandes dématérialisées (faites avant le 4 février), les temps partiels de droit ont tous été traités et communiqués aux collègues. Pour les temps partiels sur autorisation, c'est en cours d'envoi car les derniers dossiers sont traités actuellement. Il y a quelques refus qui ont été communiqués, surtout sur des CP/CE1 dédoublés... Un refus sur un mi-temps annualisé, car sur une direction d'école. Les demandes effectuées via le formulaire papier (jusque fin mars) seront traitées au fil de l'eau.

3) UPE2A & EANA : le DASEN ne peut pas répondre en détail et nous dressera un état des lieux ultérieurement par mail. Tension très forte, car l'arrivée d'élèves allophones reste importante.

4) Contingent hors classe non-utilisé : Une collègue en doublon, promue à la fois chez les PSY-EN et les PE, cette promotion est donc « perdue » ! Vigilance l'année prochaine pour ne pas « perdre » des promotions possibles => C'était bien l'objet de notre question.

5) Critères de départage hors classe : le DASEN se dit ouvert au dialogue, mais ne souhaite pas mettre cette discussion à l'ordre d'une CAPD. Il envisage un groupe de travail : nous demandons alors sa présence en personne (ce qui n'est généralement pas le cas).

Questions diverses des autres syndicats

- **Cité éducative :** label dont l'objectif affiché est de réduire les inégalités, chapeauté par un collège. La ville de Montpellier a candidaté, pour le quartier de la Mosson (Nîmes et Perpignan sont aussi candidates dans l'académie).

Pour le SNUipp-FSU, ce système résonne étrangement avec la révision de la carte de l'éducation prioritaire, mais aussi avec la loi Blanquer par rapport à la place du principal du collège... A voir.

- **Postes PES 2019/2020 :** la liste est en train d'être constituée. Nombre de places au CRPE : connu des service, mais refus de le communiquer officiellement.

- **Scolarisation obligatoire à 3 ans :** 127 élèves à scolariser en plus. Les maires ont été informés par le DASEN, à eux de mettre les choses en place pour adapter les locaux et infrastructures.

- **Dispositifs dédoublés :** le ministre souhaite que les dédoublements soient réellement effectifs pour éviter la co-intervention (80 % de dispositifs en co-intervention à Montpellier). La commune travaille à la mise en place de cloisons dans certaines écoles.